



Procès Verbal du Conseil Municipal 22 Mai 2025

Présents : Chantal Ayouaz, Jean Michel Desplan, Alban Dubois, Henri Desplan.

Secrétaire séance : Desplan Jean Michel

Absence excusée : Régine Fortis, procuration à Alban Dubois.

La séance est ouverte à 18h00.

Avant de procéder à l'examen de l'ordre du jour, M. Le Maire demande de bien vouloir rajouter à celui-ci le vote concernant le remboursement de la facture annuelle d'hébergement du site internet communal.

Décision prise à l'unanimité.

1) Approbation du procès verbal de la séance précédente :

Monsieur Le Maire procède à l'approbation du procès verbal de la réunion du conseil municipal du 02 Avril 2025 qui est adopté à l'unanimité.

2) Embauche d'un employé saisonnier :

Comme chaque année, la municipalité souhaite embaucher un second employé communal saisonnier. M. Le Maire propose l'embauche d'une personne, demeurant dans le canton, pour une durée de 4 mois, à partir du 02 Juin 2025.

Délibération prise à l'unanimité.

3) Subvention FSE :

Il s'agit du Foyer Socio-éducatif du collège de St-Béat-Lez. L'idée est de participer au financement du voyage de fin d'année, comme ce fut le cas l'an passé. La Commune de Melles dispose de 2 enfants scolarisés dans cet établissement. Le Conseil décide, comme l'an dernier, de participer à hauteur de 100€ par élève de la Commune.

Délibération prise à l'unanimité.

4) Remboursement site internet :

Chaque année, la Commune doit s'acquitter des frais d'hébergement pour son site internet. L'hébergeur n'acceptant pas les paiements par mandat administratif, le 1er Adjoint avance donc les frais. Il s'agit donc ici de le rembourser pour un montant de 288€.

Délibération prise à l'unanimité.

5) Questions diverses :

- La Commune va bientôt se doter, conformément à la loi, de noms de rues et de numérotation des habitations, en collaboration avec les services de La Poste. L'utilité principale est de faciliter l'intervention du SDISS, pour des raisons de sécurité. Une réunion publique est prévue le 13 Juin 2025 à 20 heures afin de faire participer la population Melloise à la nomination des voies de la Commune.

- Les chevaux du Groupement équin prendront position en estive à Sestagnous aux alentours du 15 Août pour une durée de 3 semaines. Cela sera l'occasion d'organiser une transhumance festive aux alentours de la fête locale. La cabane ne sera plus disponible à la location durant cette période.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30. Monsieur Le Maire remercie son Conseil municipal.

Le Secrétaire
Jean-Michel Desplan,

Le Maire,
Alban Dubois